



Païement d'une pension compensatoire

Par **esteve**, le **27/03/2008** à **12:58**

bonjour ,

apres mon divorce , le tribunal m'a ordonné ,avant le jugement définitif, de payer une pension de 1996 à 1998.

En 1998 le jugement était rendu et je devais payer une pension pendant 15 ans. question : est-ce que la pension de 1996 à 1998 pourra être la retirer des 15 ans ? Merci pur la réponse .